

**PRÉFECTURE DE LA NIÈVRE**

**Direction du pilotage interministériel et des moyens**

**Guichet unique ICPE/Pôle enquêtes publiques**

**AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTES PUBLIQUES CONJOINTES**

**Société ERSCIA France SAS**

Il sera procédé, du mercredi 2 novembre 2011 au vendredi 16 décembre 2011 inclus, à deux enquêtes publiques conjointes relatives à :

- la demande d'autorisation d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement, concernant une unité de sciage et une centrale de cogénération produisant de la chaleur et de l'électricité, et une unité de pelletisation,
- la demande de permis de construire d'une superficie hors œuvre brute nouvelle supérieure à 5000m<sup>2</sup>,  
sur le territoire de la commune de SARDY-LES-EPIRY, commune non dotée d'un document d'urbanisme – lieu-dit "Bois de Tronçay", présentées par la SAS ERSCIA France - Hôtel de Ville - Le Bourg - 58800 SARDY-LES-EPIRY, représentée par Monsieur Pascal JACOB directeur général.

Les dossiers respectifs, comportant une étude d'impact, pourront être consultés dans les mairies de SARDY-LES-EPIRY, PAZY, CORBIGNY, CERVON, MOURON-SUR-YONNE et LA COLLANCELLE aux heures habituelles d'ouverture des bureaux pendant toute la durée des enquêtes.

Les résumés non techniques ainsi que l'avis de l'autorité environnementale, pièce également constitutive des dossiers d'enquêtes, sont consultables sur le site internet de la préfecture de la Nièvre : [www.nievre.gouv.fr](http://www.nievre.gouv.fr).

En outre, deux registres d'enquête seront déposés dans les mairies susmentionnées afin que le public puisse y mentionner ses observations qui pourront également être adressées par écrit à la présidente de la commission d'enquête, Mme Andrée NIEZ, à la mairie de SARDY-LES-EPIRY, siège principal de l'enquête.

De plus, un ou plusieurs membres de la commission d'enquête composée de Mme Andrée NIEZ, fonctionnaire de la DDE en retraite (présidente), M. Georges GUILLEMINOT, directeur financier de la Poste en retraite et Mme Sylvie LETEUR, sans emploi (membres titulaires), M. Thibaut VEYRIER, ingénieur agricole (membre suppléant) recevront les observations du public dans les mairies désignées ci-dessous selon le calendrier suivant :

➤ SARDY-LES-EPIRY	le mercredi 2 novembre 2011	de 9h00 à 12h00
	le jeudi 10 novembre 2011	de 9h00 à 12h00
	le mercredi 16 novembre 2011	de 9h00 à 12h00
	le jeudi 24 novembre 2011	de 14h00 à 17h00
	le mercredi 30 novembre 2011	de 15h00 à 18h00
	le samedi 10 décembre 2011	de 9h00 à 12h00
	le vendredi 16 décembre 2011	de 14h00 à 17h00
➤ PAZY	le mardi 8 novembre 2011	de 14h00 à 17h00
➤ CORBIGNY	le samedi 19 novembre 2011	de 9h00 à 12h00
➤ CERVON	le vendredi 2 décembre 2011	de 9h00 à 12h00
➤ MOURON-SUR-YONNE	le jeudi 8 décembre 2011	de 9h00 à 12h00
➤ LA COLLANCELLE	le lundi 12 décembre 2011	de 9h00 à 12h00

A l'issue des enquêtes conjointes, toute personne intéressée pourra prendre connaissance des rapports et des conclusions de la commission d'enquête à la préfecture de la Nièvre - Guichet unique ICPE/Pôle enquêtes publiques, à la sous-préfecture de Clamecy et ainsi que dans les mairies susmentionnées aux heures d'ouverture des bureaux, pendant une durée d'un an à compter de la clôture des enquêtes.